

ASSEMBLÉE NATIONALE
10 décembre 2015

PLF POUR 2016 - (N° 3308)

Non soutenu

AMENDEMENT

N° CF77

présenté par
M. Hammadi

ARTICLE 3

Après l'alinéa 2, insérer l'alinéa suivant :

« a) À la première phrase, après le mot : « compte », sont insérés les mots : « par un groupement d'opérateurs ou un distributeur ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à rétablir le texte adopté à l'Assemblée nationale.